

Publics concernés :

Module ouvert à tout professionnel, **personnel technique et pédagogique du Ministère des Sports et cadre relevant du secteur privé en charge d'ingénierie de formation.**

Dates :

Du 13 au 15/03/2018

Horaires prévisionnels :

Mardi : 13h30 – 19h00

Mercredi : 08h30 – 18h00

Jeudi : 09h00 – 16h00

Lieu :

INSEP

Contact :

**Pôle Formation –
Cécile Morlet**
Cecile.morlet@insep.fr

01 41 74 43 38

"Développement des processus d'ingénierie de formation des diplômés de la Jeunesse et des Sports : échanges d'expériences sur l'alternance et le tutorat"

L'objet de ce module est de croiser nos expériences, nos questionnements et d'avancer collectivement dans la recherche d'améliorations de nos processus de formation et plus particulièrement en matière d'alternance et de tutorat.

Concernant le tutorat, les définitions sont variables selon les OPCA, les branches professionnelles, les organismes de formation ou les ministères impliqués dans les activités d'éducation et de formation. Ils s'accordent cependant sur une définition du rôle du tuteur de ce type : « *Le tuteur a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider les jeunes pendant leur séjour dans l'entreprise ainsi que de veiller au respect de leur emploi du temps. Il assure également, dans les conditions prévues dans le contrat, la liaison entre les organismes de formation et les salariés de l'entreprise qui participent à l'acquisition, par le jeune, de compétences professionnelles ou l'initient à différentes activités professionnelles.* »

Le seul tuteur précisément décrit par la législation française est le maître d'apprentissage (en relation avec les Centres de Formation d'Apprentis).

Au-delà de cette définition largement ancrée dans la philosophie de la formation professionnelle et son rapport utilitaire avec l'emploi, certains s'attachent à l'intérêt pédagogique du tutorat.

Pour ces derniers, le tutorat est une relation formative entre un enseignant, le tuteur, et un apprenant, une personne en apprentissage. Ils y voient qu'une alternance bien conduite sous tutorat pourrait contribuer à donner une réalité à cette idée de Carl Rogers « *Le seul apprentissage qui influence réellement le comportement d'un individu est celui qu'il découvre lui-même et qu'il s'approprie.* »

La richesse du tutorat peut aussi nous amener au-delà de la relation formative : « *le tutorat participe à l'histoire de la communauté professionnelle. Il favorise le passage d'un corpus de connaissances d'hier à aujourd'hui, mais aussi des valeurs, un savoir-faire qui fédère l'identité professionnelle de cette communauté.* » Si la communication est essentiellement un transport dans l'espace, la transmission est essentiellement un transport dans le temps.

Ce module se nourrit de nos représentations et du sens que nous donnons au tutorat ; à partir d'un cadre conceptuel faisant consensus il nous appartiendra de construire des solutions opérationnelles.

Principes de formation et activités proposées...

- **une/des intervention (s) de nature professionnelle**: éclairage/témoignage professionnel et mutualisations de pratiques professionnelle efficaces;
- **des modélisations/simulations**: modélisation participative et jeux de rôles sur un sujet d'actualité lié à la thématique;
- **des temps de construction individuelle** à accompagner et formaliser.